

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T N° 72 /PRG/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- (/u, la Loi Fondamentale ;
- (/u, le Décret 92/241/PRG/SGG du 11 septembre 1992 ;
- (/u, le Décret D/94/078/PRG/94 du 18 Août 1994 portant restructuration du Gouvernement ;
- (/u, le Décret D/94/078/PRG/SGG/ du 23 Août 1994 portant nomination des Membres du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 ;
- (/u, la Convention d'Exploitation Minière établie entre la REPUBLIQUE DE GUINEE et FIRST CITY MINING COMPANY LTD signé le 28 mars 1996.

DECRETE

/-)RTICLE 1.- Monsieur Ismaël NABE, Spécialiste de Pierres Précieuses, précédemment Directeur Général Adjoint de l'AREDOR S.A est mis à la disposition de son Département de tutelle.

/-)RTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature annule toutes dispositions antérieures notamment le Décret 92/241/PRG/SGG du 11 septembre 1992 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

Conakry, le 8 /05/ 1996

GENERAL LANSANA CONTE